ID: 056-200055952-20171019-DE102017A-DE



L'an deux mil dix-sept, le seize octobre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le dix octobre, se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de monsieur Yves QUESTEL, maire.

Etaient présents: MM. Yves QUESTEL, Anne JEHANNO, Dominique MAUGUEN, Elisabeth De BLOIS HAMON, Gilbert STEVANT, Christine CRUAUD, Henri CROYAL, Franck GAILLARD, Joëlle DAUD, Françoise NICOLAS, Christian SEBILLE, Monique BURBAN, Lionel CARIO, Khadija REBOUT, Aristide BIDET, Monique BRIANTAIS, Denise HOUSSAYE, Paulette MAILLOT, Rémy BERNARD, Christelle POULARD, Xavier – Pierre BOULANGER, Thierry BOURBON, Roselyne VILLENEUVE, Gilles FORDOS, Michel RIKLINE, Marc FISCH, Caroline LE BODIC, Gérard BOULVAIS, Hélène COET, Muriel ANDRIEUX, Martine GUILLERME, Danielle CATREVAUX, Alain CELARD.

Absents et excusés: Gildas CAMENEN (procuration à Elisabeth De BLOIS HAMON), Denis ERNOTTE (procuration à Yves QUESTEL), Gwenaël LE COGUIEC (procuration à Khadija REBOUT), Luc QUISTREBERT (procuration à Caroline LE BODIC), Juhel YVON (procuration à Xavier – Pierre BOULANGER), Dominique PAPEIL (procuration à Michel RIKLINE).

Absents: Patrick PETROLLI, Marjolaine BENVENISTE

Secrétaire de séance : Caroline LE BODIC

Nombre de conseillers en exercice : 41 - Nombre de conseillers présents : 33 - Nombre de

pouvoirs: 6-votants: 39-Absents: 2

## <u>2017-10-16 - AGJ 102 - DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE - COMPTE-RENDU.</u>

Le Maire lit et développe le rapport suivant :

Par délibération du 4 janvier 2016, le conseil municipal a décidé, conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, de déléguer au Maire un certain nombre d'attributions dans le but d'assurer une simplification et une meilleure efficacité dans la gestion des affaires courantes.

Il doit être rendu compte périodiquement au conseil des décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation.

Ces décisions sont les suivantes :

N°2017/050 – (08/09/17) - Création, mise en ligne et hébergement du site internet de la commune: avenant n°1 avec La société ID INTERACTIVE Le montant du marché s'élève à 19 328,00 € HT

 $N^\circ 2017/051$  – (20/09/17) - Accord-cadre n° 2017-10 – impression de documents administratifs et promotionnels attribution des lots n°1 et n°2

N°2017/052 – (21/09/17) - Location du garage communal n°7, sis 7 allée de Noyalo par Monsieur GUILLIAMS Laurent

ID: 056-200055952-20171019-DE102017A-DE

N°2017/053 – (22/09/17) - Tarifs des activités à l'Espace jeunes – modification du tarif de la carte d'adhésion à l'Espace jeunes

Le conseil municipal prend acte des décisions prises.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

A Theix - Noyalo, le 19 octobre 2017

Le Maire Yves QUESTEL

Affiché le :



ID: 056-200055952-20171019-DE1032017-DE



L'an deux mil dix-sept, le seize octobre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le dix octobre, se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de monsieur Yves QUESTEL, maire.

Etaient présents: MM. Yves QUESTEL, Anne JEHANNO, Dominique MAUGUEN, Elisabeth De BLOIS HAMON, Gilbert STEVANT, Christine CRUAUD, Henri CROYAL, Franck GAILLARD, Joëlle DAUD, Françoise NICOLAS, Christian SEBILLE, Monique BURBAN, Lionel CARIO, Khadija REBOUT, Aristide BIDET, Monique BRIANTAIS, Denise HOUSSAYE, Paulette MAILLOT, Rémy BERNARD, Christelle POULARD, Xavier – Pierre BOULANGER, Thierry BOURBON, Roselyne VILLENEUVE, Gilles FORDOS, Michel RIKLINE, Marc FISCH, Caroline LE BODIC, Gérard BOULVAIS, Hélène COET, Muriel ANDRIEUX, Martine GUILLERME, Danielle CATREVAUX, Alain CELARD.

Absents et excusés: Gildas CAMENEN (procuration à Elisabeth De BLOIS HAMON), Denis ERNOTTE (procuration à Yves QUESTEL), Gwenaël LE COGUIEC (procuration à Khadija REBOUT), Luc QUISTREBERT (procuration à Caroline LE BODIC), Juhel YVON (procuration à Xavier – Pierre BOULANGER), Dominique PAPEIL (procuration à Michel RIKLINE).

Absents: Patrick PETROLLI, Marjolaine BENVENISTE

Secrétaire de séance : Caroline LE BODIC

Nombre de conseillers en exercice : 41 - Nombre de conseillers présents : 33 - Nombre de

pouvoirs: 6-votants: 39-Absents: 2

### 2017-10-16 - AGJ 103 - DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démission de Monsieur Xavier TRIPOTEAU.

Conformément à l'article L.2121-4 du CGCT, la démission entre en vigueur dès réception du courrier de l'intéressé par le Maire soit le 6 octobre 2017.

Monsieur Le Maire précise qu'il a informé le préfet de cette démission.

L'appel à un candidat de la même liste étant possible, il est proposé, après appel successif aux suivants sur la liste THEIX EN MARCHE, d'installer en lieu et place de Monsieur Xavier TRIPOTEAU, Madame Hélène COËT qui accepte.

Il conviendra de modifier le tableau du Conseil Municipal et de mettre à jour les tableaux des commissions municipales.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

A Theix - Noyalo, le 19 octobre 2017

Affiché le : 2 0 0CT 2017

Le Maire Yves;QUESTEL

ID: 056-200055952-20171019-DE1042017-DE



L'an deux mil dix-sept, le seize octobre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le dix octobre, se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de monsieur Yves QUESTEL, maire.

Etaient présents: MM. Yves QUESTEL, Anne JEHANNO, Dominique MAUGUEN, Elisabeth De BLOIS HAMON, Gilbert STEVANT, Christine CRUAUD, Henri CROYAL, Franck GAILLARD, Joëlle DAUD, Françoise NICOLAS, Christian SEBILLE, Monique BURBAN, Lionel CARIO, Khadija REBOUT, Aristide BIDET, Monique BRIANTAIS, Denise HOUSSAYE, Paulette MAILLOT, Rémy BERNARD, Christelle POULARD, Xavier – Pierre BOULANGER, Thierry BOURBON, Roselyne VILLENEUVE, Gilles FORDOS, Michel RIKLINE, Marc FISCH, Caroline LE BODIC, Gérard BOULVAIS, Hélène COET, Muriel ANDRIEUX, Martine GUILLERME, Danielle CATREVAUX, Alain CELARD.

Absents et excusés: Gildas CAMENEN (procuration à Elisabeth De BLOIS HAMON), Denis ERNOTTE (procuration à Yves QUESTEL), Gwenaël LE COGUIEC (procuration à Khadija REBOUT), Luc QUISTREBERT (procuration à Caroline LE BODIC), Juhel YVON (procuration à Xavier — Pierre BOULANGER), Dominique PAPEIL (procuration à Michel RIKLINE).

Absents: Patrick PETROLLI, Marjolaine BENVENISTE

Secrétaire de séance : Caroline LE BODIC

Nombre de conseillers en exercice : 41 - Nombre de conseillers présents : 33 - Nombre de

pouvoirs: 6-votants: 39-Absents: 2

### 2017-10-16 - AGJ 104 - MISE A JOUR DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur: Le Maire Yves Questel

Vu la délibération 2016-01-04 – AG 01 modifiée du 4 janvier 2016 établissant le tableau du conseil municipal de la commune nouvelle de Theix-Noyalo,

Vu la démission de Monsieur Xavier TRIPOTEAU le 6 octobre 2017,

Vu le décès le 4 septembre 2017 de Monsieur Pierre GONIN,

Considérant l'installation de Madame Hélène COËT pour remplacer Monsieur Xavier TRIPOTEAU dans ses fonctions de conseiller municipal,

Considérant l'impossibilité de remplacer numériquement Monsieur Pierre GONIN,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau du conseil municipal,

ID: 056-200055952-20171019-DE1042017-DE

ll est proposé à l'assemblée d'entériner celui-ci comme suit :

Nom	Nom	Nom	Nom
1. Yves QUESTEL	12. Gérard BOULVAIS	23. Rémy BERNARD	33. Marc FISCH
2. Anne JEHANNO	13. Henri CROYAL	24. Christelle POULARD	34. Gilles FORDOS
3. Dominique MAUGUEN	14. Monique BURBAN	25. Hélène COËT	35. Caroline LE BODIC
4. Elisabeth De BLOIS	15. Lionel CARIO	26. Muriel ANDRIEUX	36 Dominique PAPEIL
HAMON	16. Khadija REBOUT	27. Martine GUILLERME	37 Patrick PETROLLI
5. Gilbert STEVANT	17. Aristide BIDET	28. Danielle CATREVAUX	38. Luc QUISTREBERT
6. Christine CRUAUD	18. Monique BRIANTAIS	29. Alain CELARD	39. Michel RIKLINE
7. Gildas CAMENEN	19. Denis ERNOTTE	30. Marjolaine	40. Roselyne
8. Joëlle DAUD	20. Denise HOUSSAYE	BENVENISTE	VILLENEÚVE
9. Franck GAILLARD	21. Gwénaël LE COGUIEC	31. Xavier Pierre	41. Juhel YVON
10. Françoise NICOLAS	22. Paulette MAILLOT	BOULANGER	
11. Christian SEBILLE		32. Thierry BOURBON	Part Hairait
			a 151a1 3

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le conseil municipal :

VALIDE le nouveau tableau du Conseil Municipal à compter de ce jour.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

A Theix - Noyalo, le 19 octobre 2017

Le Maire Yves QUESTEL

Affiché le :



ID: 056-200055952-20171019-DE1052017-DE



L'an deux mil dix-sept, le seize octobre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le dix octobre, se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de monsieur Yves QUESTEL, maire.

Etaient présents: MM. Yves QUESTEL, Anne JEHANNO, Dominique MAUGUEN, Elisabeth De BLOIS HAMON, Gilbert STEVANT, Christine CRUAUD, Henri CROYAL, Franck GAILLARD, Joëlle DAUD, Françoise NICOLAS, Christian SEBILLE, Monique BURBAN, Lionel CARIO, Khadija REBOUT, Aristide BIDET, Monique BRIANTAIS, Denise HOUSSAYE, Paulette MAILLOT, Rémy BERNARD, Christelle POULARD, Xavier – Pierre BOULANGER, Thierry BOURBON, Roselyne VILLENEUVE, Gilles FORDOS, Michel RIKLINE, Marc FISCH, Caroline LE BODIC, Gérard BOULVAIS, Hélène COET, Muriel ANDRIEUX, Martine GUILLERME, Danielle CATREVAUX, Alain CELARD.

Absents et excusés: Gildas CAMENEN (procuration à Elisabeth De BLOIS HAMON), Denis ERNOTTE (procuration à Yves QUESTEL), Gwenaël LE COGUIEC (procuration à Khadija REBOUT), Luc QUISTREBERT (procuration à Caroline LE BODIC), Juhel YVON (procuration à Xavier — Pierre BOULANGER), Dominique PAPEIL (procuration à Michel RIKLINE).

Absents: Patrick PETROLLI, Marjolaine BENVENISTE

Secrétaire de séance : Caroline LE BODIC

Nombre de conseillers en exercice : 41 - Nombre de conseillers présents : 33 - Nombre de

pouvoirs: 6-votants: 39-Absents: 2

## 2017-10-16 - AGJ 105 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES COMMISSIONS THEMATIQUES DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur: Yves Questel

Vu la délibération 2016-01-04-AG06 modifiée du 4 janvier 2016 déterminant la composition et l'attribution des commissions thématiques pour la mandature 2016/2020,

Considérant que suite à la démission de Monsieur Xavier TRIPOTEAU de son poste de conseiller du Conseil Municipal le 6 octobre et au décès de Monsieur Pierre GONIN le 4 septembre, il s'avère nécessaire de réactualiser le tableau des commissions municipales.

Considérant que Monsieur Xavier TRIPOTEAU était membre de la commission n°1 Organisation et Ressources, il est proposé au groupe Theix en Marche de le remplacer au sein de celle-ci.

Considérant que Monsieur Pierre GONIN était membre de la commission n°3 Environnement, Cadre de Vie et Tourisme, il est proposé de le remplacer par un élu de la liste issue de Noyalo qui sera proposé en séance.

Ceci étant exposé Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier le tableau des commissions thématiques du conseil municipal,

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le conseil municipal :

ARRETE la composition des commissions thématiques comme suit :

ID: 056-200055952-20171019-DE1052017-DE

Commission n°1:

#### Commission n°2:

Commission n°3:

Organisation et Ressources

Culture/ Sports et Vie associative

Environnement et Cadre de vie et Tourisme

Adjoint délégué aux finances et au Petit patrimoine- Gilbert STEVANT

Adjointe déléguée à la Vie Associative et aux sports- Elisabeth de BLOIS HAMON Adjointe déléguée aux projets structurants et à la modernisation de l'action publique - A. JEHANNO

Adjoint délégué aux Ressources Humaines et à l'administration générale - Xavier-Pierre BOULANGER

Adjoint délégué à la Culture - Dominique MAUGUEN

Adjoint délégué aux bâtiments communaux et à l'informatique - Thierry BOURBON

CM délégué aux finances, à la prospective budgétaire, à la fiscalité et à l'évolution des politiques publiques - Luc QUISTREBERT

CM délégué à l'environnement et au cadre de vie -Juhel YVON

	Christian SEBILLE		He state of the st
Thierry BOURBON	Françoise NICOLAS		Michel RIKLINE
Elisabeth DE BLOIS HAMON	Khadija REBOUT		Alain CELARD
Aristide BIDET	Christelle POULARD		Rémy BERNARD
Henri CROYAL	Joëlle DAUD	1.5	Henri CROYAL
Martine GUIILERME	Muriel ANDRIEUX		Lionel CARIO
Monique BURBAN	Gilles FORDOS	1-1	Denise HOUSSAYE
Christian SEBILLE	Marc FISCH		Francoise NICOLAS
Christine CRUAUD	Dominique PAPEIL		Joëlle DAUD
Denis ERNOTTE	Michel RIKLINE	4	Patrick PETROLLI
Roselyne VILLENEUVE	Gérard BOULVAIS		Paulette MAILLOT
Paulette MAILLOT	Denise HOUSSAYE		Caroline LE BODIC

### Commission n°4 :

Aménagement – Urbanisme -Agriculture et développement économique

Adjoint délégué à l'aménagement, à l'urbanisme, à l'agriculture et au développement économique - Henri CROYAL

### Commission n°5:

Famille – Education – Jeunesse -Handicap

Adjoint délégué à l'enseignement primaire, aux activités périscolaires, à l'enfance et à la jeunesse et à la restauration scolaire -Franck GAILLARD

Adjointe déléguée à l'action sociale et à la petite enfance - Christine CRUAUD

	polito cinante cinicino ci tortos				
Anne JEHANNO	Gérard BOULVAIS				
Paulette MAILLOT	Roselyne VILLENEUVE				
Caroline LE BODIC	Marjolaine BENVENISTE				
Gilles FORDOS	Khadija REBOUT				
Lionel CARIO	Joëlle DAUD				
Franck GAILLARD	Monique BURBAN				
Francoise NICOLAS	Martine GUILLERME				
Danielle CATREVEAUX	Alain CELARD				
Aristide BIDET	Anne JEHANNO				
Dominique MAUGUEN	Juhel YVON				
Hélène COËT	Hélène COËT				
Gérard BOULVAIS	<b>数</b> 等				
Monique BRIANTAIS	Living 1				

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

A Theix - Noyalo, le 19 octobre 2017

Yves QUESTEL

Le Maire

Affiché le : 2 0 OCT 2017

ID: 056-200055952-20171019-DE1062017-DE



L'an deux mil dix-sept, le seize octobre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le dix octobre, se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de monsieur Yves QUESTEL, maire.

Etaient présents: MM. Yves QUESTEL, Anne JEHANNO, Dominique MAUGUEN, Elisabeth De BLOIS HAMON, Gilbert STEVANT, Christine CRUAUD, Henri CROYAL, Franck GAILLARD, Joëlle DAUD, Françoise NICOLAS, Christian SEBILLE, Monique BURBAN, Lionel CARIO, Khadija REBOUT, Aristide BIDET, Monique BRIANTAIS, Denise HOUSSAYE, Paulette MAILLOT, Rémy BERNARD, Christelle POULARD, Xavier — Pierre BOULANGER, Thierry BOURBON, Roselyne VILLENEUVE, Gilles FORDOS, Marjolaine BENVENISTE, Michel RIKLINE, Marc FISCH, Caroline LE BODIC, Gérard BOULVAIS, Hélène COET, Muriel ANDRIEUX, Martine GUILLERME, Danielle CATREVAUX, Alain CELARD.

Absents et excusés: Gildas CAMENEN (procuration à Elisabeth De BLOIS HAMON), Denis ERNOTTE (procuration à Yves QUESTEL), Gwenaël LE COGUIEC (procuration à Khadija REBOUT), Luc QUISTREBERT (procuration à Caroline LE BODIC), Juhel YVON (procuration à Xavier – Pierre BOULANGER), Dominique PAPEIL (procuration à Michel RIKLINE).

Absents: Patrick PETROLLI

Secrétaire de séance : Caroline LE BODIC

Nombre de conseillers en exercice : 41 - Nombre de conseillers présents : 34 - Nombre de

pouvoirs: 6-votants: 40-Absents: 1

### 2017-10-16 - AGJ 106 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Rapporteur: M. Yves QUESTEL

Par délibération du 4 janvier 2016, le conseil municipal a procédé à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres à caractère permanent pour la durée du mandat. Suite au décès de Monsieur Pierre GONIN, il convient de pourvoir à son remplacement en tant que membre titulaire de ladite commission.

L'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics est entrée en application le 1 avril 2016 avec l'abrogation du code des marchés publics. Pour autant, elle n'a ni pour objet, ni pour effet d'invalider les modalités d'élection et de composition des commissions d'appel d'offres (CAO) formées sur le fondement dudit code, dans la mesure où les règles de composition de ces CAO ne sont pas modifiées.

De la même manière, si les textes aujourd'hui en vigueur sont muets quant à la procédure à mettre en œuvre dans le cas d'une démission d'un membre, il parait pertinent de se référer au dispositif antérieur.

Celui-ci prévoyait « qu'il est pourvu au remplacement de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste et que le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier. »

ID: 056-200055952-20171019-DE1062017-DE

Dans un arrêt du 30 mars 2007 (n° 298103), le Conseil d'Etat a par ailleurs confirmé ces dispositions en ces termes « une commune n'est tenue de procéder au renouvellement de la commission d'appel d'offres que dans l'hypothèse où une liste de candidats ayant obtenu des sièges au sein de la commission et devant pourvoir au remplacement d'un membre titulaire définitivement empêché se trouve effectivement, du fait de l'inexistence de membres suppléants, dans l'impossibilité de pourvoir au remplacement d'un membre titulaire ».

Dans ces conditions, aux termes de la délibération de composition initiale de la commission d'appel d'offres prise le 4 janvier 2016 et de la présentation de la liste à laquelle appartenait Monsieur Pierre GONIN, Monsieur Patrick PETROLLI jusqu'alors suppléant devient titulaire.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la composition de la commission d'appel d'offres à caractère permanent pour la durée du mandat, qui se présente dorénavant comme suit :

Titulaires	Suppléants
Patrick PETROLLI	Gilbert STEVANT
Luc QUISTREBERT	Henri CROYAL
Anne JEHANNO	Aristide BIDET
Franck GAILLARD	Mark the second of the second
Danielle CATREVAUX	Alain CELARD

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de cette modification.

FIXE la composition de la commission d'appel d'offres comme prévue ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

A Theix - Noyalo, le 19 octobre 2017

Le Maire Yves QUESTEL

Affiché le : 2 0 OCT 2017

ID: 056-200055952-20171019-DE1072017-DE



L'an deux mil dix-sept, le seize octobre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le dix octobre, se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de monsieur Yves QUESTEL, maire.

Etaient présents: MM. Yves QUESTEL, Anne JEHANNO, Dominique MAUGUEN, Elisabeth De BLOIS HAMON, Gilbert STEVANT, Christine CRUAUD, Henri CROYAL, Franck GAILLARD, Joëlle DAUD, Françoise NICOLAS, Christian SEBILLE, Monique BURBAN, Lionel CARIO, Khadija REBOUT, Aristide BIDET, Monique BRIANTAIS, Denise HOUSSAYE, Paulette MAILLOT, Rémy BERNARD, Christelle POULARD, Xavier — Pierre BOULANGER, Thierry BOURBON, Roselyne VILLENEUVE, Gilles FORDOS, Marjolaine BENVENISTE, Michel RIKLINE, Marc FISCH, Caroline LE BODIC, Gérard BOULVAIS, Hélène COET, Muriel ANDRIEUX, Martine GUILLERME, Danielle CATREVAUX, Alain CELARD.

Absents et excusés: Gildas CAMENEN (procuration à Elisabeth De BLOIS HAMON), Denis ERNOTTE (procuration à Yves QUESTEL), Gwenaël LE COGUIEC (procuration à Khadija REBOUT), Luc QUISTREBERT (procuration à Caroline LE BODIC), Juhel YVON (procuration à Xavier — Pierre BOULANGER), Dominique PAPEIL (procuration à Michel RIKLINE).

Absents: Patrick PETROLLI

Secrétaire de séance : Caroline LE BODIC

Nombre de conseillers en exercice : 41 - Nombre de conseillers présents : 34 - Nombre de

pouvoirs: 6-votants: 40-Absents: 1

2017-10-16 - AGJ 107 - DELIBERATION MODIFICATIVE DES DELEGUES DE LA COMMUNE DE THEIX-NOYALO AU SIAEP DE LA PRESQU'ILE DE RHUYS

Rapporteur: M. Yves QUESTEL

Vu la délibération n°1016-01-AG16 relative à la désignation des délégués dans les organismes extérieurs,

Vu le décès le 4 septembre 2017 de Monsieur Pierre GONIN

Il est proposé à l'assemblée de remplacer Monsieur GONIN, délégué suppléant du SIAEP,

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité (une abstention M. Boulanger), le Conseil Municipal

PROCEDE à la modification des délégués de la commune au SIAEP de la Presqu'Île de Rhuys comme suit :

Délégués titulaires : Gilbert STEVANT et Gilles FORDOS

Délégués suppléants : Yves QUESTEL et Xavier-Pierre BOULANGER

DONNE pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

A Theix - Noyalo, le 19 octobre 2017

Le Maire s QUESTEL

Affiché le : 2 0 0CT 2017

E ANDRES DE LA COMPANION DE LA

ID: 056-200055952-20171019-DE1082017-DE



L'an deux mil dix-sept, le seize octobre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le dix octobre, se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de monsieur Yves QUESTEL, maire.

Etaient présents: MM. Yves QUESTEL, Anne JEHANNO, Dominique MAUGUEN, Elisabeth De BLOIS HAMON, Gilbert STEVANT, Christine CRUAUD, Henri CROYAL, Franck GAILLARD, Joëlle DAUD, Françoise NICOLAS, Christian SEBILLE, Monique BURBAN, Lionel CARIO, Khadija REBOUT, Aristide BIDET, Monique BRIANTAIS, Denise HOUSSAYE, Paulette MAILLOT, Rémy BERNARD, Christelle POULARD, Xavier – Pierre BOULANGER, Thierry BOURBON, Roselyne VILLENEUVE, Gilles FORDOS, Marjolaine BENVENISTE, Michel RIKLINE, Marc FISCH, Caroline LE BODIC, Gérard BOULVAIS, Hélène COET, Muriel ANDRIEUX, Martine GUILLERME, Danielle CATREVAUX, Alain CELARD.

Absents et excusés: Gildas CAMENEN (procuration à Elisabeth De BLOIS HAMON), Denis ERNOTTE (procuration à Yves QUESTEL), Gwenaël LE COGUIEC (procuration à Khadija REBOUT), Luc QUISTREBERT (procuration à Caroline LE BODIC), Juhel YVON (procuration à Xavier – Pierre BOULANGER), Dominique PAPEIL (procuration à Michel RIKLINE).

Absents: Patrick PETROLLI

Secrétaire de séance : Caroline LE BODIC

Nombre de conseillers en exercice : 41 - Nombre de conseillers présents : 34 - Nombre de

pouvoirs: 6- votants: 40 - Absents: 1

2017-10-16 - AGJ 108 - DELIBERATION MODIFICATIVE DES DELEGUES DE LA COMMUNE DE THEIX-NOYALO AU SIVEV

Rapporteur: M. Yves QUESTEL

Vu la délibération n°1016-01-AG16 relative à la désignation des délégués dans les organismes extérieurs,

Vu le décès le 4 septembre 2017 de Monsieur Pierre GONIN

Il est proposé à l'assemblée de remplacer Monsieur GONIN, délégué suppléant du SIVEV par 1 élu de Noyalo..

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité (une abstention Madame Le Bodic), le Conseil Municipal

PROCEDE à la modification des délégués de la commune au SIVEV comme suit :

Délégués titulaires (ex commune de Theix) : MM. STEVANT et CARIO Délégués titulaires (ex commune de Noyalo) : M. BOURBON et Mme LE BODIC

DONNE pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

A Theix - Novalo, le 19 octobre 2017

Le Maire Yves QUESTEL

Affiché le :

pinyaki-inat .

to the first of the same of th

THE RESIDENCE OF SHIPPING

ID: 056-200055952-20171019-DE1092017-DE



L'an deux mil dix-sept, le seize octobre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le dix octobre, se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de monsieur Yves QUESTEL, maire.

Etaient présents: MM. Yves QUESTEL, Anne JEHANNO, Dominique MAUGUEN, Elisabeth De BLOIS HAMON, Gilbert STEVANT, Christine CRUAUD, Henri CROYAL, Franck GAILLARD, Joëlle DAUD, Françoise NICOLAS, Christian SEBILLE, Monique BURBAN, Lionel CARIO, Khadija REBOUT, Aristide BIDET, Monique BRIANTAIS, Denise HOUSSAYE, Paulette MAILLOT, Rémy BERNARD, Christelle POULARD, Xavier – Pierre BOULANGER, Thierry BOURBON, Roselyne VILLENEUVE, Gilles FORDOS, Marjolaine BENVENISTE, Michel RIKLINE, Marc FISCH, Caroline LE BODIC, Gérard BOULVAIS, Hélène COET, Muriel ANDRIEUX, Martine GUILLERME, Danielle CATREVAUX, Alain CELARD.

Absents et excusés: Gildas CAMENEN (procuration à Elisabeth De BLOIS HAMON), Denis ERNOTTE (procuration à Yves QUESTEL), Gwenaël LE COGUIEC (procuration à Khadija REBOUT), Luc QUISTREBERT (procuration à Caroline LE BODIC), Juhel YVON (procuration à Xavier – Pierre BOULANGER), Dominique PAPEIL (procuration à Michel RIKLINE).

Absents : Patrick PETROLLI

Secrétaire de séance : Caroline LE BODIC

Nombre de conseillers en exercice : 41 - Nombre de conseillers présents : 34 - Nombre de

pouvoirs: 6-votants: 40-Absents: 1

# 2017-10-16 - AGJ 109 - DESIGNATION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE SUITE A LA DEMISSION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE ELU

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite à la démission de Monsieur Xavier TRIPOTEAU, conseiller communautaire, son remplacement sera encadré par les dispositions de l'article L 5211-6-2 du CGCT.

Le conseiller communautaire en remplacement de Monsieur Xavier TRIPOTEAU sera élu par le Conseil Municipal parmi ses membres au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation.

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée de réforme des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2012-281 du 29 février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale ;

VU la loi n°2012-1561 du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération ;

VU l'article L.5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la démission de Monsieur Xavier TRIPOTEAU des fonctions de conseiller communautaire ;

Considérant que la commune de Theix-Noyalo dispose de 4 sièges de conseillers;

ID: 056-200055952-20171019-DE1092017-DE

Considérant que les conseillers communautaires sortants sont maintenus;

Considérant que les conseillers supplémentaires sont élus par le conseil municipal parmi ses membres au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation, chaque liste étant composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, il est procédé à l'appel des candidatures puis aux opérations de vote.

Caroline Le Bodic et Anne Jéhanno ont été désignées assesseurs.

Est candidate: Madame Danièle CATREVAUX

Nombre de votants : 40 Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés: 40

Majorité absolue: 21

Suffrages exprimés en faveur de Mme Catrevaux : 40

Sièges à pourvoir : 1

Est élu(e): Madame Danièle CATREVAUX

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité (une abstention, Madame Catrevaux), le conseil municipal :

DECIDE de désigner Madame Danièle CATREVAUX, conseillère communautaire.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

A Theix - Noyalo, le 19 octobre 2017

Le Maire Yves QUESTEL

Affiché le :



ID: 056-200055952-20171020-DE1102017-DE



L'an deux mil dix-sept, le seize octobre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le dix octobre, se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de monsieur Yves QUESTEL, maire.

Etaient présents: MM. Yves QUESTEL, Anne JEHANNO, Dominique MAUGUEN, Elisabeth De BLOIS HAMON, Gilbert STEVANT, Christine CRUAUD, Henri CROYAL, Franck GAILLARD, Joëlle DAUD, Françoise NICOLAS, Christian SEBILLE, Monique BURBAN, Lionel CARIO, Khadija REBOUT, Aristide BIDET, Monique BRIANTAIS, Denise HOUSSAYE, Paulette MAILLOT, Rémy BERNARD, Christelle POULARD, Xavier – Pierre BOULANGER, Thierry BOURBON, Roselyne VILLENEUVE, Gilles FORDOS, Marjolaine BENVENISTE, Michel RIKLINE, Marc FISCH, Caroline LE BODIC, Gérard BOULVAIS, Hélène COET, Muriel ANDRIEUX, Martine GUILLERME, Danielle CATREVAUX, Alain CELARD.

Absents et excusés: Gildas CAMENEN (procuration à Elisabeth De BLOIS HAMON), Denis ERNOTTE (procuration à Yves QUESTEL), Gwenaël LE COGUIEC (procuration à Khadija REBOUT), Luc QUISTREBERT (procuration à Caroline LE BODIC), Juhel YVON (procuration à Xavier – Pierre BOULANGER), Dominique PAPEIL (procuration à Michel RIKLINE).

Absents : Patrick PETROLLI

Secrétaire de séance : Caroline LE BODIC

Nombre de conseillers en exercice : 41 – Nombre de conseillers présents : 34 - Nombre de

pouvoirs: 6-votants: 40-Absents: 1

### 2017-10-16 - AGJ 110 - VANNES AGGLO - RAPPORT D'ACTIVITES 2016

Rapporteur: M. Yves QUESTEL

En application de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale et conformément à l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale doit faire parvenir au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus » .

Il doit être soumis aux conseils municipaux des communes membres de Vannes Agglo.

Le conseil municipal,

PREND acte de la communication du rapport d'activités de Vannes Agglo.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

A Theix - Noyalo, le 19 octobre 2017

Affiché le : 20 OCT 2017

Le Maire Yves QUESTEL

ID: 056-200055952-20171020-DE1112017-DE



L'an deux mil dix-sept, le seize octobre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le dix octobre, se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de monsieur Yves QUESTEL, maire.

Etaient présents: MM. Yves QUESTEL, Anne JEHANNO, Dominique MAUGUEN, Elisabeth De BLOIS HAMON, Gilbert STEVANT, Christine CRUAUD, Henri CROYAL, Franck GAILLARD, Joëlle DAUD, Françoise NICOLAS, Christian SEBILLE, Monique BURBAN, Lionel CARIO, Khadija REBOUT, Aristide BIDET, Monique BRIANTAIS, Denise HOUSSAYE, Paulette MAILLOT, Rémy BERNARD, Christelle POULARD, Xavier – Pierre BOULANGER, Thierry BOURBON, Roselyne VILLENEUVE, Gilles FORDOS, Marjolaine BENVENISTE, Michel RIKLINE, Marc FISCH, Caroline LE BODIC, Gérard BOULVAIS, Hélène COET, Muriel ANDRIEUX, Martine GUILLERME, Danielle CATREVAUX, Alain CELARD.

Absents et excusés: Gildas CAMENEN (procuration à Elisabeth De BLOIS HAMON), Denis ERNOTTE (procuration à Yves QUESTEL), Gwenaël LE COGUIEC (procuration à Khadija REBOUT), Luc QUISTREBERT (procuration à Caroline LE BODIC), Juhel YVON (procuration à Xavier – Pierre BOULANGER), Dominique PAPEIL (procuration à Michel RIKLINE).

Absents: Patrick PETROLLI

Secrétaire de séance : Caroline LE BODIC

Nombre de conseillers en exercice : 41 - Nombre de conseillers présents : 34 - Nombre de

pouvoirs: 6- votants: 40 - Absents: 1

2017-10-16 -FIN 111- DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ASSOCIATION DIHUN AVEZ NEVEZ POUR LE PROJET PEDAGOGIQUE KERVUGALE « UN VILLAGE TOUT EN BRETON POUR LES ENFANTS! », ORGANISE LES 21 ET 22 OCTOBRE 2017

Rapporteur: Franck GAILLARD

Vu la demande en date du 16/08/2017 de l'association Dihun Avez Nevez sise à Theix-Noyalo qui souhaite organiser le montage pour et par les enfants d'un village breton.

L'objectif de ce projet est de faire connaître aux familles d'enfants des classes Dihun, Diwan et DiwYezh, et aux curieux, la richesse de ce qui est proposé aujourd'hui aux enfants pour utiliser le breton au quotidien (livres, films, émissions, spectacles ...).

Vu la proposition de Monsieur le Maire, lors du Bureau du 25 septembre 2017, de répondre favorablement à cette sollicitation, eu égard à son engagement d'accompagner les associations locales favorisant le développement de la culture bretonne,

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le conseil municipal :

PROPOSE à l'assemblée de participer à cette manifestation par le versement d'une subvention exceptionnelle de 300 €.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

A Theix - Noyalo, le 19 octobre 2017

Le Maire ves QUESTEL

Affiché le :

20 net 2017

andbewt 📆

en en la companya de la comp La companya de la companya della companya della companya de la companya de la companya della compa

Add the Control of C

1, 500% (Stand Vigginia) 2.4. The residence of a milk tree

All restrictions of the state o

The second of th

AND THE RESERVE AND A STATE OF THE RESERVE AND A STATE OF THE

refrance and the second control of the secon

and a conditional and an area of some laws were the factors and

THE CONTRACT OF SAME AS A STREET

ID: 056-200055952-20171020-DE1122017-DE



L'an deux mil dix-sept, le seize octobre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le dix octobre, se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de monsieur Yves QUESTEL, maire.

Etaient présents: MM. Yves QUESTEL, Anne JEHANNO, Dominique MAUGUEN, Elisabeth De BLOIS HAMON, Gilbert STEVANT, Christine CRUAUD, Henri CROYAL, Franck GAILLARD, Joëlle DAUD, Françoise NICOLAS, Christian SEBILLE, Monique BURBAN, Lionel CARIO, Khadija REBOUT, Aristide BIDET, Monique BRIANTAIS, Denise HOUSSAYE, Paulette MAILLOT, Rémy BERNARD, Christelle POULARD, Xavier — Pierre BOULANGER, Thierry BOURBON, Roselyne VILLENEUVE, Gilles FORDOS, Marjolaine BENVENISTE, Michel RIKLINE, Marc FISCH, Caroline LE BODIC, Gérard BOULVAIS, Hélène COET, Muriel ANDRIEUX, Martine GUILLERME, Danielle CATREVAUX, Alain CELARD.

Absents et excusés: Gildas CAMENEN (procuration à Elisabeth De BLOIS HAMON), Denis ERNOTTE (procuration à Yves QUESTEL), Gwenaël LE COGUIEC (procuration à Khadija REBOUT), Luc QUISTREBERT (procuration à Caroline LE BODIC), Juhel YVON (procuration à Xavier – Pierre BOULANGER), Dominique PAPEIL (procuration à Michel RIKLINE).

Absents: Patrick PETROLLI

Secrétaire de séance : Caroline LE BODIC

Nombre de conseillers en exercice : 41 - Nombre de conseillers présents : 34 - Nombre de

pouvoirs: 6- votants: 40 - Absents: 1

## 2017-10-16 – AGJ 112 - DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION POUR UN PROJET DE VALORISATION DE L'EGLISE STE CECILE

#### Rapporteur: Monsieur Questel

Dans le cadre des aides au patrimoine, les communes peuvent bénéficier d'un fonds de concours de l'agglomération pour :

- des projets la réhabilitation de patrimoines exceptionnels, à conserver et à mettre en valeur
- les lieux dédiés à la valorisation et à la sensibilisation des patrimoines, et pouvant accueillir des visiteurs

#### L'Eglise Sainte Cécile est à la fois :

- Un lieu de valorisation du patrimoine : elle est ouverte ou public lors des journées européennes du patrimoine, et la commune projette d'organiser des évènements culturels temporaires dans l'édifice (concert de musique classique, chants, ...).
- Un lieu connecté à un chemin de randonnée : cette église s'inscrit dans le circuit de découverte du patrimoine cultuel communal (églises, chapelles, croix).
- Un lieu reconnu d'intérêt patrimonial remarquable par l'Architecte des Bâtiments de France, qui souligne l'urgence à mener les travaux.

ID: 056-200055952-20171020-DE1122017-DE

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le conseil municipal :

DECIDE de lancer une première tranche de travaux de sécurisation de la nef et de remise en état des installations électriques pour un montant de 330 000 €HT.

SOUHAITE poursuivre le projet de restauration et prévoit 900 000 €HT de travaux complémentaires de remise en état de l'ensemble de l'édifice sur une période de 4 années (2018/2021).

SOLLICITE un fonds de concours de 20%, soit 246 000 €HT, dans le cadre du dispositif de soutien au patrimoine exceptionnel la commune

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

A Theix - Noyalo, le 19 octobre 2017

Le Maire Yves QUESTEL

Affiché le :



ID: 056-200055952-20171020-DE1132017-DE



L'an deux mil dix-sept, le seize octobre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le dix octobre, se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de monsieur Yves QUESTEL, maire.

Etaient présents: MM. Yves QUESTEL, Anne JEHANNO, Dominique MAUGUEN, Elisabeth De BLOIS HAMON, Gilbert STEVANT, Christine CRUAUD, Henri CROYAL, Franck GAILLARD, Joëlle DAUD, Françoise NICOLAS, Christian SEBILLE, Monique BURBAN, Lionel CARIO, Khadija REBOUT, Aristide BIDET, Monique BRIANTAIS, Denise HOUSSAYE, Paulette MAILLOT, Rémy BERNARD, Christelle POULARD, Xavier – Pierre BOULANGER, Thierry BOURBON, Roselyne VILLENEUVE, Gilles FORDOS, Marjolaine BENVENISTE, Michel RIKLINE, Marc FISCH, Caroline LE BODIC, Gérard BOULVAIS, Hélène COET, Muriel ANDRIEUX, Martine GUILLERME, Danielle CATREVAUX, Alain CELARD.

Absents et excusés: Gildas CAMENEN (procuration à Elisabeth De BLOIS HAMON), Denis ERNOTTE (procuration à Yves QUESTEL), Gwenaël LE COGUIEC (procuration à Khadija REBOUT), Luc QUISTREBERT (procuration à Caroline LE BODIC), Juhel YVON (procuration à Xavier – Pierre BOULANGER), Dominique PAPEIL (procuration à Michel RIKLINE).

Absents: Patrick PETROLLI

Secrétaire de séance : Caroline LE BODIC

Nombre de conseillers en exercice : 41 - Nombre de conseillers présents : 34 - Nombre de

pouvoirs: 6- votants: 40 - Absents: 1

### 2017-10-16 – AGJ 113 – CONVENTION AVEC MORBIHAN ENERGIES POUR L'EXTENSION DES RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE- CRÉATION DE 2 POINTS LUMINEUX – ABRIBUS DE LIREY

Rapporteur: Monsieur BOURBON lit et développe le rapport suivant :

Un projet de convention définit les modalités de réalisation et de financement des travaux d'extension des réseaux d'éclairage relatifs à la à la création de 2 points lumineux pour l'abribus de Lirey.

Le montant des travaux et la participation financière correspondante sont fixés comme suit :

Opération 56251C2017004 Extension des réseaux d'éclairage- création de 2 points lumineux- abri-bus- LIREY		Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Montant prévisionnel de l'opération	А	8 300,00 €	1 660,00 €	9 960,00€
Montant plafonné HT de l'opération	B=8300€			
Contribution de SDEM	C=30% de B	2 490,00 €		2 490,00€
Contribution du demandeur	A-C	5 810,00 €	1 660,00 €	7 470,00 €

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le conseil municipal :

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention avec le syndicat MORBIHAN ENERGIES pour la réalisation et le financement des travaux d'extension des réseaux d'éclairage pour la création de deux points lumineux pour l'abribus de Lirey.

ID: 056-200055952-20171020-DE1132017-DE

DONNE pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

A Theix - Noyalo, le 19 octobre 2017

Le Maire Yves QUESTEL

Affiché le :



ID: 056-200055952-20171020-DE1142017-DE



L'an deux mil dix-sept, le seize octobre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le dix octobre, se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de monsieur Yves QUESTEL, maire.

Etaient présents: MM. Yves QUESTEL, Anne JEHANNO, Dominique MAUGUEN, Elisabeth De BLOIS HAMON, Gilbert STEVANT, Christine CRUAUD, Henri CROYAL, Franck GAILLARD, Joëlle DAUD, Françoise NICOLAS, Christian SEBILLE, Monique BURBAN, Lionel CARIO, Khadija REBOUT, Aristide BIDET, Monique BRIANTAIS, Denise HOUSSAYE, Paulette MAILLOT, Rémy BERNARD, Christelle POULARD, Xavier – Pierre BOULANGER, Thierry BOURBON, Roselyne VILLENEUVE, Gilles FORDOS, Marjolaine BENVENISTE, Michel RIKLINE, Marc FISCH, Caroline LE BODIC, Gérard BOULVAIS, Hélène COET, Muriel ANDRIEUX, Martine GUILLERME, Danielle CATREVAUX, Alain CELARD.

Absents et excusés: Gildas CAMENEN (procuration à Elisabeth De BLOIS HAMON), Denis ERNOTTE (procuration à Yves QUESTEL), Gwenaël LE COGUIEC (procuration à Khadija REBOUT), Luc QUISTREBERT (procuration à Caroline LE BODIC), Juhel YVON (procuration à Xavier – Pierre BOULANGER), Dominique PAPEIL (procuration à Michel RIKLINE).

Absents: Patrick PETROLLI

Secrétaire de séance : Caroline LE BODIC

Nombre de conseillers en exercice : 41 - Nombre de conseillers présents : 34 - Nombre de

pouvoirs: 6- votants: 40 - Absents: 1

## <u>2017-10-16 - CULT 114- CONVENTION D'ADHESION AU RESEAU DES MEDIATHEQUES: AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION</u>

Rapporteur: Monsieur Mauguen

#### **ANNEXE 2**

Le projet de mise en réseau des médiathèques, porté par l'agglomération depuis plusieurs années, entrera dans sa phase opérationnelle en novembre 2017 par le biais du déploiement d'un logiciel commun (SIGB), de la création d'un portail Internet et de la mise à disposition auprès des communes d'un bouquet numérique (ressources en ligne).

Ce projet, construit sur la base d'une concertation avec les communes (cahier des charges partagé en amont, rencontres de présentation, démonstrations logicielles, association des acteurs aux choix d'appel d'offre, présentations plénières de l'évolution du projet aux élus communaux, rapports d'avancée au sein des instances communautaires...) est bâti sur les fondamentaux suivants :

- > Coordination d'un réseau de médiathèques communales (SIGB/Portail Web commun),
- > Articulation d'un réseau global englobant des sous-réseaux (bassins de vie),
- > Recherche de convergences au bénéfice des usagers (tarifs, abonnements),
- > Volontariat des communes.
- > Accompagnement suivi de la démarche (déploiement, formation, soutiens fonctionnels et techniques...)

ID: 056-200055952-20171020-DE1142017-DE

Ce projet nécessite l'encadrement par un document fondateur des engagements respectifs de l'agglomération et des communes souhaitant adhérer au réseau. Ce document, enrichi par la concertation, prend la forme de la convention d'adhésion ci-jointe.

La convention projette la gouvernance du projet, pose les principes généraux de fonctionnement du réseau et des sous-réseaux et développe les incidences du réseau (engagements), soit pour l'essentiel :

> Une gouvernance fondée sur une démarche de projet : constitution de petits groupes de travail associant les communes par « chantiers » pour accompagner les orientations et arbitrages politiques et techniques associés au mode projet.

Des chantiers identifiés et calendés : harmonisation des pratiques ; déploiement logiciel ; création et contenus du portail Internet ; convergence des tarifs et abonnements ; élaboration d'une convention de fonctionnement des sous-réseaux ; circulation des documents...

➤ Les articulations entre réseau global et sous-réseaux (catalogue, portail, ressources numériques...). Les sous-réseaux s'envisagent par bassins de vie dans un territoire multipolaire. Ils se définissent :

o autour des dimensions collaboratives et coopératives liées au statut communal des bibliothèques le composant.

o de la notion de pôles d'équilibre (communes « polarisantes » des bassins de vie).

o d'habitudes de travail et de partage de pratiques (réunions régulières, réflexion sur les acquisitions concertées)

Le sous-réseau est l'échelle prévue pour une future circulation des documents et trouve en cela une traduction dans les propositions de portail et de paramétrage SIGB (filtrage des accès au catalogue commun).

> Des engagements mutuels :

o Modalités d'adhésion (6 ans à minima).

o Prise en charges GMVA (portage financier de la solution technique, maintenance, formation des agents et bénévole, acquisition de matériels réseau, tablettes et liseuses, bouquet de ressources numériques, postes de coordination réseau, circulation des documents).

o Prise en charge des communes adhérentes (budget minimal d'acquisition documentaire, résiliation des contrats de maintenance SIGB existant, mise à niveau des matériels informatiques, disponibilité des personnels pour accompagner le déploiement réseau).

o Acceptation des règles inhérentes à un fonctionnement réseau (arbitrages).

Vu l'avis favorable du Bureau municipal du 9 octobre 2017 ; Vu la délibération de GMVA le 28 septembre 2017,

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le conseil municipal :

VALIDE les termes de la convention d'adhésion au réseau des médiathèques et l'organisation proposée;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

A Theix - Noyalo, le 19 octobre 2017

Le Maire Yves QUESTEL

Affiché le : 2

ID: 056-200055952-20171020-DE1152017-DE



L'an deux mil dix-sept, le seize octobre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le dix octobre, se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de monsieur Yves QUESTEL, maire.

Etaient présents: MM. Yves QUESTEL, Anne JEHANNO, Dominique MAUGUEN, Elisabeth De BLOIS HAMON, Gilbert STEVANT, Christine CRUAUD, Henri CROYAL, Franck GAILLARD, Joëlle DAUD, Françoise NICOLAS, Christian SEBILLE, Monique BURBAN, Lionel CARIO, Khadija REBOUT, Aristide BIDET, Monique BRIANTAIS, Denise HOUSSAYE, Paulette MAILLOT, Rémy BERNARD, Christelle POULARD, Xavier – Pierre BOULANGER, Thierry BOURBON, Roselyne VILLENEUVE, Gilles FORDOS, Marjolaine BENVENISTE, Michel RIKLINE, Marc FISCH, Caroline LE BODIC, Gérard BOULVAIS, Hélène COET, Muriel ANDRIEUX, Martine GUILLERME, Danielle CATREVAUX, Alain CELARD.

Absents et excusés: Gildas CAMENEN (procuration à Elisabeth De BLOIS HAMON), Denis ERNOTTE (procuration à Yves QUESTEL), Gwenaël LE COGUIEC (procuration à Khadija REBOUT), Luc QUISTREBERT (procuration à Caroline LE BODIC), Juhel YVON (procuration à Xavier – Pierre BOULANGER), Dominique PAPEIL (procuration à Michel RIKLINE).

Absents : Patrick PETROLLI

Secrétaire de séance : Caroline LE BODIC

Nombre de conseillers en exercice : 41 - Nombre de conseillers présents : 34 - Nombre de

pouvoirs: 6-votants: 40-Absents: 1

# 2017-10-16 -TX 115- AVIS RELATIF AU PROJET D'ARRETE PREFECTORAL DE CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES

Rapporteur: Monsieur Henri CROYAL informe le Conseil Municipal du projet de révision du classement sonore des infrastructures de transport routier.

Il rappelle que la loi n°92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit et notamment son article 13 stipule que « dans chaque département, le Préfet recense et classe les infrastructures de transports terrestres en fonction de leurs caractéristiques sonores et du trafic ». Ce classement a pour objet d'informer les personnes physiques ou morales qui construisent à proximité de voies existantes sur les mesures à prendre et à respecter en matière de lutte contre le bruit. Notamment, les bâtiments d'habitation, les bâtiments d'enseignement, les bâtiments de santé et les hôtels à construire dans les secteurs affectés par le bruit doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation.

Cet arrêté sera annexé aux PLU.

Les voies sont classées en cinq catégories auxquelles sont associés des secteurs affectés par le bruit situés de part et d'autre de la voie :

- en catégorie 1 (la plus bruyante), largeur de 300 m,
- en catégorie 2, largeur de 250 m,
- en catégorie 3, largeur de 100 m,

ID: 056-200055952-20171020-DE1152017-DE

- en catégorie 4, largeur de 30 m,
- en catégorie 5, largeur de 10 m.

Theix-Noyalo est concernée par les trois premières catégories :

Voies située sur la commune de Theix-Novalo

Type de voie	Nom de la voie	Débutant	Finissant	Laeq* 6h- 22h (en dB(A)	Laeq 22h- 6h (en dB(A)	Classement en vigueur	Projet de classement	Largeurs des secteurs affectés par le bruit en mètre*
RN	RN165	Limite communale Surzur	PR 35+510 (D116)	81	73	2	2	250
RN	RN165	PR 35+510 (D116	PR 38+204 (D780)	82	75	2	1	300
RN	RN165	PR 38+204 (D780)	PR 40+002 (D779bis)	82	75	1	1	300
RN	RN165	PR 40+002 (D779bis)	Limite communale de Vannes	82	75	2	1	300
RN	RN165	PR 31+880 (D183)	Limité communale de Theix	81	73	2	2	250
RD	RD779bis	PR 5+089	PR 5+500	78	69	3	2	250
RD	RD780	PR 0+000	PR 2+511	76	68	3	3	100
RD	RD780	PR 2+511	PR 4+600	76	67	3	3	100
RD	RD780	PR 4+600	PR 5+639	76	68	3	3	100

#### Voies située sur la commune de Saint Nolff et affectant Theix-Noyalo:

Type de voie	Nom de la voie	Débutant	Finissant	Laeq 6h- 22h (en dB(A)	Laeq 22h- 6h (en dB(A)	Classement en vigueur	Projet de classement	Largeurs des secteurs affectés par le bruit en mètre*
RN	RN166	Limite communale Vannes	Limite communale de Tréffléan	80	73	2	2	250

<sup>\*</sup> à noter :Laeq = niveau moyen de la nuisance sonore

#### Voies située sur la commune de Vannes et affectant Theix-Noyalo :

Type de voie	Nom de la voie	Débutant	Finissant	Laeq 6h- 22h (en dB(A)	Laeq 22h- 6h (en dB(A)	Classement en vigueur	Projet de classement	Largeurs des secteurs affectés par le bruit en mètre*
RN	RN165	Limite communale Theix	PR 42+996 (N166 – Le Liziec)	82.	75	2	1	300

<sup>\*</sup>La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond à la distance indiquée, comptée de part et d'autre de l'infrastructure.

### Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité (une abstention), le conseil municipal :

EMET un avis favorable sur ce classement sonore des infrastructures du réseau routier assorti de l'observation suivante : si l'arrêté préfectoral a des exigences concernant les normes acoustiques à respecter en fonction de l'implantation des bâtiments par rapport au réseau routier,

ID: 056-200055952-20171020-DE1152017-DE

il appartient à l'Etat ou au gestionnaire des voies produisant les nuisances sonores de mettre tout en œuvre pour minimiser ces nuisances (qualité des revêtements routiers, écrans anti-bruit ...) car si les bâtiments peuvent être isolés, leur environnement est concerné par ces nuisances.

MET à jour le Plan Local d'Urbanisme,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

A Theix - Noyalo, le 19 octobre 2017

Le Maire Yves QUESTEL

Affiché le :



Envoyé en préfecture le 20/10/2017 Reçu en préfecture le 20/10/2017 Affiché le ID : 056-200055952-20171020-DE1152017-DE

ID: 056-200055952-20171020-DE1162017-DE



L'an deux mil dix-sept, le seize octobre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le dix octobre, se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de monsieur Yves QUESTEL, maire.

Etaient présents: MM. Yves QUESTEL, Anne JEHANNO, Dominique MAUGUEN, Elisabeth De BLOIS HAMON, Gilbert STEVANT, Christine CRUAUD, Henri CROYAL, Franck GAILLARD, Joëlle DAUD, Françoise NICOLAS, Christian SEBILLE, Monique BURBAN, Lionel CARIO, Khadija REBOUT, Aristide BIDET, Monique BRIANTAIS, Denise HOUSSAYE, Paulette MAILLOT, Rémy BERNARD, Christelle POULARD, Xavier — Pierre BOULANGER, Thierry BOURBON, Roselyne VILLENEUVE, Gilles FORDOS, Marjolaine BENVENISTE, Michel RIKLINE, Marc FISCH, Caroline LE BODIC, Gérard BOULVAIS, Hélène COET, Muriel ANDRIEUX, Martine GUILLERME, Danielle CATREVAUX, Alain CELARD.

Absents et excusés: Gildas CAMENEN (procuration à Elisabeth De BLOIS HAMON), Denis ERNOTTE (procuration à Yves QUESTEL), Gwenaël LE COGUIEC (procuration à Khadija REBOUT), Luc QUISTREBERT (procuration à Caroline LE BODIC), Juhel YVON (procuration à Xavier – Pierre BOULANGER), Dominique PAPEIL (procuration à Michel RIKLINE).

Absents : Patrick PETROLLI

Secrétaire de séance : Caroline LE BODIC

Nombre de conseillers en exercice : 41 - Nombre de conseillers présents : 34 - Nombre de

pouvoirs: 6- votants: 40 - Absents: 1

### 2017-10-16 -AM 116- CLASSEMENT DES VOIES DANS LA VOIRIE COMMUNALE

Rapporteur: Mme JEHANNO

Les caractéristiques de certains chemins ruraux et chemins d'exploitation sont devenus, de par leur niveau d'entretien et leur utilisation, assimilables à de la voirie communale d'utilité publique.

Il convient d'une part, après travaux réalisés dans le cadre de la procédure d'aménagement foncier sur le territoire de Theix, de classer certaines des voies dans la voirie communale,

Il convient d'autre part, suite à la création au 1<sup>er</sup> janvier 2016 de la commune nouvelle de Theix-Noyalo de faire un nouvel état du linéaire de la voirie communale,

Considérant que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, et qu'aux termes de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Considérant les travaux réalisés sur certains chemins ruraux au cours des dernières décennies et la modification de leurs caractéristiques et leurs usages,

Considérant que l'opération envisagée n'est pas susceptible d'affecter l'environnement,

Il est ainsi proposé de classer 41 km de chemins ruraux dans la voirie communale

ID: 056-200055952-20171020-DE1162017-DE

Le linéaire global des voies communales représente après classement des chemins ruraux dans la voirie communale représente 111 km,

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le conseil municipal :

DECIDE de valider la mise à jour de l'inventaire des voies communales selon le plan annexé qui établit le linéaire total des voies communales à 111 km,

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du document cadastral et du tableau de classement de la voirie communale.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

A Theix - Noyalo, le 19 octobre 2017

Le Maire Yves QUESTEL

Affiché le :

ID: 056-200055952-20171020-DE1172017-DE



L'an deux mil dix-sept, le seize octobre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le dix octobre, se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de monsieur Yves QUESTEL, maire.

Etaient présents: MM. Yves QUESTEL, Anne JEHANNO, Dominique MAUGUEN, Elisabeth De BLOIS HAMON, Gilbert STEVANT, Christine CRUAUD, Henri CROYAL, Franck GAILLARD, Joëlle DAUD, Françoise NICOLAS, Christian SEBILLE, Monique BURBAN, Lionel CARIO, Khadija REBOUT, Aristide BIDET, Monique BRIANTAIS, Denise HOUSSAYE, Paulette MAILLOT, Rémy BERNARD, Christelle POULARD, Xavier – Pierre BOULANGER, Thierry BOURBON, Roselyne VILLENEUVE, Gilles FORDOS, Marjolaine BENVENISTE, Michel RIKLINE, Marc FISCH, Caroline LE BODIC, Gérard BOULVAIS, Hélène COET, Muriel ANDRIEUX, Martine GUILLERME, Danielle CATREVAUX, Alain CELARD.

Absents et excusés: Gildas CAMENEN (procuration à Elisabeth De BLOIS HAMON), Denis ERNOTTE (procuration à Yves QUESTEL), Gwenaël LE COGUIEC (procuration à Khadija REBOUT), Luc QUISTREBERT (procuration à Caroline LE BODIC), Juhel YVON (procuration à Xavier – Pierre BOULANGER), Dominique PAPEIL (procuration à Michel RIKLINE).

Absents: Patrick PETROLLI

Secrétaire de séance : Caroline LE BODIC

Nombre de conseillers en exercice : 41 - Nombre de conseillers présents : 34 - Nombre de

pouvoirs: 6- votants: 40 - Absents: 1

## 2017-10-16 -AM 117- COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE (CRAC) LOTISSEMENT LA GREE DU LOC (1.3)

Rapporteur: Monsieur Boulanger

Vu la présentation du CRAC 2016 de EADM et le point sur l'avancement du lotissement la Grée du loc.

Pour rappel, le projet comporte 40 lots libres dont 22 en accession libre et 18 en accession « sociale » et deux îlots pour accueillir des opérations groupées de logements,

Les lots libres ont été commercialisés au 31 décembre 2016 à 46 %, soit 10 actes authentiques signés en 2015 et 9 actes signés en 2016,

A l'issue de la commercialisation des lots pour les « primo accédants » et considérant les difficultés de commercialisation des lots les plus grands, il a été décidé d'engager en 2016 un permis modificatif permettant un redécoupage des lots libres de plus petites tailles correspondant mieux aux attentes du public. Les travaux liés au permis modificatif se sont achevés au mois de mai 2017,

L'îlot dédié à l'opération d'ensemble de 9 logements locatifs sociaux a fait l'objet de la délivrance d'un permis de construire le 31 mai 2016 et le projet a été livré par la société Aiguillon en septembre 2017,

ID: 056-200055952-20171020-DE1172017-DE

Le deuxième îlot est prévu en accession à la propriété pour un projet d'habitat groupé. La procédure de lotissement permet uniquement la réalisation de cet îlot sous forme de permis de construire d'habitations groupées. Actuellement, il apparait que la localisation de ce projet au centre de Noyalo semble plus favorable à la réalisation de deux lots regroupant de 4 à 5 maisons mitoyennes pour de l'investissement locatif,

Le redécoupage des lots va retarder la mise en œuvre des travaux de finition aussi bien pour les parties publiques (voirie et espaces verts) que pour les parties privées (entrée et clôture au droit des voies publiques).La demande de report des travaux jusqu'au début de l'année 2019 a été faite,

La présentation du CRAC n'ayant pas généré de remarques de l'assemblée,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE le compte-rendu annuel à la Collectivité arrêté au 31 décembre 2016.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

A Theix - Noyalo, le 19 octobre 2017

Le Maire Yves QUESTEL

Affiché le :



ID: 056-200055952-20171020-DE1182017-DE



L'an deux mil dix-sept, le seize octobre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le dix octobre, se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de monsieur Yves QUESTEL, maire.

Etaient présents: MM. Yves QUESTEL, Anne JEHANNO, Dominique MAUGUEN, Elisabeth De BLOIS HAMON, Gilbert STEVANT, Christine CRUAUD, Henri CROYAL, Franck GAILLARD, Joëlle DAUD, Françoise NICOLAS, Christian SEBILLE, Monique BURBAN, Lionel CARIO, Khadija REBOUT, Aristide BIDET, Monique BRIANTAIS, Denise HOUSSAYE, Paulette MAILLOT, Rémy BERNARD, Christelle POULARD, Xavier – Pierre BOULANGER, Thierry BOURBON, Roselyne VILLENEUVE, Gilles FORDOS, Marjolaine BENVENISTE, Michel RIKLINE, Marc FISCH, Caroline LE BODIC, Gérard BOULVAIS, Hélène COET, Muriel ANDRIEUX, Martine GUILLERME, Danielle CATREVAUX, Alain CELARD.

Absents et excusés: Gildas CAMENEN (procuration à Elisabeth De BLOIS HAMON), Denis ERNOTTE (procuration à Yves QUESTEL), Gwenaël LE COGUIEC (procuration à Khadija REBOUT), Luc QUISTREBERT (procuration à Caroline LE BODIC), Juhel YVON (procuration à Xavier – Pierre BOULANGER), Dominique PAPEIL (procuration à Michel RIKLINE).

<u>Absents</u>: Patrick PETROLLI

Secrétaire de séance : Caroline LE BODIC

Nombre de conseillers en exercice : 41 - Nombre de conseillers présents : 34 - Nombre de

pouvoirs: 6- votants: 40 - Absents: 1

### 2017-10-16 -PAVL 118 - REGLEMENT INTERIEUR DE L'ESPACE JEUNES - MODIFICATION

Monsieur Franck GAILLARD informe l'assemblée qu'il convient de modifier le règlement intérieur de l'Espace Jeunes pour intégrer deux changements :

- ne plus mentionner le montant annuel de l'adhésion. Il s'agit d'éviter un vote du conseil municipal à chaque modification du montant. L'adhésion, actuellement de 5€, est fixée par décision du Maire. Le conseil municipal est informé des variations des tarifs, lors du compte-rendu des délégations du conseil municipal au maire.
- permettre aux jeunes de la commune qui fréquentent le collège Cousteau d'accéder aux activités de l'Espace Jeunes comme les jeunes hors commune scolarisés au collège Notre Dame La Blanche (Notion de scolarisation sur la commune).

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 avril 2016, portant modification du règlement intérieur de l'Espace Jeunes,

Considérant que la commission Famille Education Jeunesse Handicap a été informée,

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le conseil municipal :

ADOPTE le règlement intérieur de l'Espace Jeunes annexé à la présente délibération.

ID: 056-200055952-20171020-DE1182017-DE

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tous les actes et documents en vue d'accomplir toutes les formalités qui s'avéreraient nécessaires.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

A Theix - Noyalo, le 19 octobre 2017

Le Maire Yves QUESTEL

Affiché le:



ID: 056-200055952-20171020-DE1192017-DE



L'an deux mil dix-sept, le seize octobre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le dix octobre, se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de monsieur Yves QUESTEL, maire.

Etaient présents: MM. Yves QUESTEL, Anne JEHANNO, Dominique MAUGUEN, Elisabeth De BLOIS HAMON, Gilbert STEVANT, Christine CRUAUD, Henri CROYAL, Franck GAILLARD, Joëlle DAUD, Françoise NICOLAS, Christian SEBILLE, Monique BURBAN, Lionel CARIO, Khadija REBOUT, Aristide BIDET, Monique BRIANTAIS, Denise HOUSSAYE, Paulette MAILLOT, Rémy BERNARD, Christelle POULARD, Xavier — Pierre BOULANGER, Thierry BOURBON, Roselyne VILLENEUVE, Gilles FORDOS, Marjolaine BENVENISTE, Michel RIKLINE, Marc FISCH, Caroline LE BODIC, Gérard BOULVAIS, Hélène COET, Muriel ANDRIEUX, Martine GUILLERME, Danielle CATREVAUX, Alain CELARD.

Absents et excusés: Gildas CAMENEN (procuration à Elisabeth De BLOIS HAMON), Denis ERNOTTE (procuration à Yves QUESTEL), Gwenaël LE COGUIEC (procuration à Khadija REBOUT), Luc QUISTREBERT (procuration à Caroline LE BODIC), Juhel YVON (procuration à Xavier – Pierre BOULANGER), Dominique PAPEIL (procuration à Michel RIKLINE).

Absents: Patrick PETROLLI

Secrétaire de séance : Caroline LE BODIC

Nombre de conseillers en exercice : 41 - Nombre de conseillers présents : 34 - Nombre de

pouvoirs: 6-votants: 40-Absents: 1

## 2017-10-16 -PAVL 119 - CONVENTION POUR LA RÉPARTITION DES FRAIS DE FONCTIONNNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DE LA PSYCHOLOGUE SCOLAIRE

Monsieur GAILLARD rappelle que l'école élémentaire Marie Curie à Theix-Noyalo accueille dans ses locaux une psychologue scolaire.

Rattachée à la circonscription académique du Golfe, cette psychologue scolaire intervient auprès des enfants scolarisés dans les communes de : Arradon (y compris Le Moustoir), Arzon, Baden, le Hézo, Ploeren, Saint-Armel, Sarzeau (y compris Saint-Colombier) et Theix-Noyalo.

La psychologue scolaire dispose d'un bureau au sein de l'école publique élémentaire Marie Curie. Pour l'exercice de ses missions, elle a besoin de faire l'acquisition de fournitures, de matériels informatiques, téléphoniques et pédagogiques et divers biens inhérents à ses fonctions.

Dans ce cadre, la commune de Theix-Noyalo acquitte les frais de fonctionnement et d'investissement liés à l'achat de ces fournitures et matériels divers.

Il convient donc d'établir une convention de participation aux frais de fonctionnement et d'achat de matériel, avec l'ensemble des communes sur lesquelles la psychologue scolaire intervient.

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le conseil municipal :

AUTORISE M. le Maire à signer la convention jointe en annexe avec chaque commune concernée.

ID: 056-200055952-20171020-DE1192017-DE

PRECISE que la répartition des dépenses réalisées par la psychologue scolaire sera effectuée suivant le nombre d'élèves constaté pour l'année scolaire en cours, selon les effectifs attestés par la psychologue scolaire.

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tous les actes et documents en vue d'accomplir toutes les formalités qui s'avéreraient nécessaires.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

A Theix - Noyalo, le 19 octobre 2017

Le Maire Yves QUESTEL

Affiché le :